

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

03/05/2022

L'an deux mille vingt et deux et le douze mai à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : M.SANS, Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc), M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX

M. EVIN (Proc Mme AIMONE-CAT)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 6-3

Prise en charge des frais d'électricité et d'eau dans un logement communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de mettre un logement communal, situé au N° 1 rue de la Viele, 2ème étage à droite, à la disposition d'une famille Ukrainienne réfugiée en France.

Il ajoute que la famille de Madame Nadia POBEREZHNA est installée dans cet appartement depuis quelques jours. Monsieur le Maire explique qu'elle ne peut assumer la dépense tant en branchement qu'en consommation électrique et d'eau. Il propose que cette dépense soit prise en charge par le budget communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- prendre en charge sur le budget communal, la dépense tant en branchement qu'en consommation d'énergie et eau du logement communal où la famille de Madame Nadia POBEREZHNA est hébergée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16.05.2022**

En Mairie, le 16 Mai 2022

Le Maire,

Christian SANS



